

CONSEILS : extraits des fiches FFRandonnée

## **Bien randonner et ne pas gâcher son plaisir... malgré les chenilles processionnaires !**

Les chenilles processionnaires, connues pour leurs poils très urticants, sont de retour. Espèce printanière, la chenille processionnaire du pin descend, de plus en plus tôt, de l'arbre dans lequel elle a hiberné. Le dérèglement climatique donne lieu à des hivers moins rudes et moins longs, favorisant leur retour précoce. Les chenilles processionnaires du chêne apparaissent un peu plus tard. Ces chenilles d'apparence inoffensive ont été classées "nuisibles à la santé humaine" en 2022. Et pour cause, leur corps velu est couvert de soies extrêmement urticantes et allergisantes. La "procession de nymphose", lorsqu'elles descendent de l'arbre en procession pour s'enfouir dans le sol avant de se transformer en papillon, est la période pendant laquelle les chenilles présentent le plus de risques puisqu'elles sont au niveau du sol.

Les chenilles processionnaires du chêne et du pin présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes sur la santé des personnes exposées. La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.

Ces zones sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche dans les pins ou les chênes.

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine de démangeaisons, d'irritation cutanée et oculaire, d'allergies chez les personnes séjournant dans les lieux infestés.

Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils, qui par des crochets peuvent s'accrocher aux habits ou à la peau. La démangeaison provoquée par les crochets incite à se gratter, et ainsi à faire éclater les poils, libérant la toxine.

**Par conséquent, le contact avec leurs soies peut provoquer des éruptions sur la peau avec démangeaisons, des conjonctivites ou encore une irritation des voies respiratoires, voire un choc allergique**

**Il est recommandé :**

d'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés et **de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.**

De ne pas manipuler les chenilles et les nids. De ne pas les écraser. Si elles se sentent menacées, peuvent **projeter leurs poils urticants jusqu'à 80 centimètres**.

D'éviter également les mues et nids sur les arbres puisque les poils qui demeurent peuvent garder leurs pouvoirs allergènes jusqu'à deux ans.

De ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.

**D'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.**

**De ne pas passer près des pins par grand vent.**

**De prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les sols et prairies, d'éviter de passer sous les arbres infestés, de s'arrêter dessous ou à proximité, de poser sur le sol son sac à dos.**

**Les personnes se sachant allergiques doivent emmener avec elles leur traitement (local, comprimé, auto injectable), voire prendre en prévention leur comprimé et/ou traitement local avant la sortie.** Le randonneur doit documenter cette sensibilité allergique et le traitement suivi dans sa fiche médicale.

**Si des rougeurs et démangeaisons apparaissent, mieux vaut consulter un médecin le plus rapidement possible. En cas de détresse respiratoire ou de réaction allergique grave, il est crucial d'appeler le 15 ou le 112.**

En cas de contact ou de vent, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing,

changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au dessus de 60°C.

À noter pour nos amis les animaux : un contact avec les muqueuses risque de déclencher une réaction violente pouvant engager le pronostic vital immédiat par choc allergique, ou sur le long terme en entraînant une nécrose des tissus